

Objet : Tarifs municipaux 2023.

DECISION DU MAIRE N° 2023-01

Le Maire de Glières-Val-de-Borne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la commune de fixer les tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

DECIDE

Article 1 : D'augmenter en moyenne de 6,7 % les tarifs municipaux pour 2023, en référence à l'évolution connue fin 2022 de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE.

Article 2 : Après avoir procédé à leur transmission en sous-préfecture et leur affichage, d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2023 les tarifs municipaux suivants :

DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT

	2022	2023
Marché hebdomadaire	0 €	5 € / an
Terrasses de café – occupation du domaine public (par table ou mange debout de maximum 4 personnes)	0 €	10 € / an
Occupation du domaine public non bâti		
- association communale	Gratuit	Gratuit
- commerce en lien avec un local communal	4 € / m ² / mois	4,30 € / m ² / mois
- Food truck (avec électricité)		10 € / jour
- commerçant extérieur commune		50 € / jour

CIMETIERES DE PETIT-BORNAND ET D'ENTREMONT

	2022	2023
<i>Redevances pour l'attribution ou le renouvellement d'une concession</i>		
Emplacement en pleine terre, caveau (3 m²)		
15 ans	300 €	320 €
30 ans	450 €	480 €
<i>Case du columbarium</i>		
15 ans	450 €	480 €
30 ans	690 €	740 €

Le tiers de ces montants seront reversés au CCAS.

SALLE D'ANIMATION D'ENTREMONT ET FOYER RURAL DE PETIT-BORNAND

ID : 074-200081446-20230308-D202301-AR

	2022	2023
Salle d'animation d'Entremont		
- Associations Glières-Val-de-Borne	Gratuit	Gratuit
- Associations extérieures	900 €	960 €
- Résidents de la commune	400 €	430 €
- Résidents extérieurs	800 €	850 €
Foyer Rural de Petit-Bornand		
Salle du haut		
- Associations Glières-Val-de-Borne	Gratuit	Gratuit
- Associations extérieures	220 €	230 €
- Résidents de la commune	170 €	180 €
- Résidents extérieurs	260 €	280 €

Du 1^{er} novembre au 31 mars, les tarifs de locations de salles seront majorés de 10 % pour les frais de chauffage.

En mairie, le 8 mars 2023

Le Maire,

Christophe FOURNIER.

